



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 novembre 2006

Original : français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5562^e séance, le 7 novembre 2006, la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rend hommage au civisme manifesté une nouvelle fois par le peuple de la République démocratique du Congo, qui a participé en grand nombre et de façon pacifique aux élections provinciales et au second tour de l'élection présidentielle, qui se sont déroulés le 29 octobre 2006.

Le Conseil de sécurité exprime sa reconnaissance à la Commission électorale indépendante et à la Police nationale congolaise qui ont joué un rôle central, respectivement, pour l'organisation et pour la sécurisation de ces scrutins. Il souligne le rôle de la Haute Autorité des médias, du Comité international de personnalités éminentes et du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) en vue de favoriser le bon déroulement du processus électoral et la sérénité du climat politique, et leur renouvelle son soutien. Il salue également l'appui apporté par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), par l'opération EUFOR R.D.Congo et par les autres partenaires internationaux et régionaux de la République démocratique du Congo, en particulier l'Afrique du Sud et l'Union européenne, à la tenue des élections.

Le Conseil de sécurité prend note du fait que les opérations de vote se sont généralement déroulées dans l'ordre et la sécurité. Il déplore les incidents isolés qui ont eu lieu, notamment à Bumba et à Bikoro, dans la province de l'Équateur, et à Fataki, dans le district de l'Ituri.

Le Conseil de sécurité rappelle que la proclamation des résultats incombe à la Commission électorale indépendante. Il appelle l'ensemble des acteurs politiques et le peuple congolais à attendre puis à accueillir ces résultats avec calme et responsabilité, en s'abstenant de tout appel à la haine ou de tout recours à la violence, et dans le respect des institutions démocratiques et de l'état de droit.

Le Conseil de sécurité attache une grande importance à la signature par les représentants des deux candidats au second tour, le 29 octobre à Kinshasa, d'une déclaration d'intentions postélectorales. Il souligne que les différends politiques doivent être réglés uniquement par des moyens pacifiques et appelle



les parties à se conformer à l'ensemble des mesures de confiance dont elles sont convenues depuis les incidents du 20 au 22 août 2006.

Le Conseil de sécurité rappelle le caractère historique de ces élections pour la République démocratique du Congo et attend avec intérêt l'installation d'un gouvernement démocratiquement élu. Il souligne la responsabilité qui incombera aux nouvelles autorités et à l'ensemble des acteurs politiques congolais d'ancrer dans le pays sur le long terme le rétablissement de la paix et de la stabilité et de continuer à promouvoir la réconciliation nationale et l'instauration des institutions démocratiques et de l'état de droit. »
